

## CARTE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : UN OUTIL DE SUIVI SIMPLE ET PERFORMANT



**Vincent BOUGUEN** – Préventeur – Santé au Travail en Pays de Fougères – Fougères

**Emmanuel GIRARD** – IDEST – Santé au Travail en Pays de Fougères – Fougères

**Dr Philippe LÊ** – Médecin collaborateur – Santé au Travail en Pays de Fougères – Fougères

**Dr Marie-Hélène POASEVARA** – Médecin coordonnateur – Santé au Travail en Pays de Fougères – Fougères

**Dominique RAQUET** – Directeur – Santé au Travail en Pays de Fougères – Fougères

### Introduction / Objectifs :

Le décret n°2021-1065 du 9 août 2021, met au centre des missions des SPST la prévention des risques professionnels et le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs.

En réponse à ces enjeux, il s'agit de trouver un outil pour, en un clic, créer le déclic naturel afin de relier un travail, un risque, un danger, la santé du travailleur et un suivi adapté.

Face à ces problématiques, nous avons élaboré une carte d'exposition professionnelle (CEP), mentionnant les familles de risques professionnels auxquels le salarié est exposé.

### Méthodologie :

Le support utilisé est une carte vierge blanche en PVC, format carte de crédit, sur laquelle sont imprimées les informations via une imprimante ad-hoc. Le cahier des charges du contenu doit comporter au recto le nom et le prénom du salarié, la famille de risques, et au verso les coordonnées de notre SPSTI ainsi qu'un lien renvoyant vers une base de données décrivant ces risques. La CEP est destinée à tous les salariés de l'ensemble des entreprises suivis par notre Service ; et la famille de risque retenue est celle déclarée par l'employeur, parmi les catégories suivantes : travail de nuit ou alternant, agents bactériologiques, agents chimiques, poussières/fumées, bruit, rayonnements ionisants.

### Résultats obtenus :

Les informations sont recueillies au cours d'une visite effectuée par un médecin ou un infirmier du travail. Les données sont retranscrites par une assistante dans un logiciel dédié sur les consignes du professionnel de santé, et la carte est remise en mains propres au salarié en fin de visite.

La base de données de notre site est composée de fiches réalisées par nos équipes, et de liens vers des sites de référence, informant sur le risque spécifique, les dangers en rapport, les éléments de prévention nécessaires pour se protéger, ainsi que les recommandations sur le suivi médical. Nous avons rédigé une version à destination du salarié et une autre pour le médecin généraliste. Cette base de données apporte une aide au diagnostic et au suivi pour ce dernier, face à des risques professionnels et des pathologies avec lesquels il n'est pas forcément familier.

### Discussion des résultats / Conclusion :

La CEP est un outil bon marché, nécessitant un minimum d'investissement et pouvant être créé « à la volée » au cours d'une visite. Elle permet un accès simple et rapide à la liste des risques professionnels. Tout travailleur, ainsi que les médecins qui le suivent, peuvent ainsi avoir une information immédiate et synthétique de prévention du risque en scannant le QR code à partir de n'importe quel smartphone. La CEP apporte une aide rapide et puissante face à un symptôme découvert par un professionnel de santé, des conseils pour le suivi, et établit des ponts entre la médecine de ville ou hospitalière et la médecine du travail.

La première évaluation réalisée à partir des retours des travailleurs en visite et des médecins généralistes met en évidence la pertinence de cet outil.

La CEP, facilement transposable à l'ensemble des SPSTI, mérite d'être développée à plus grande échelle afin d'optimiser le suivi des travailleurs et répondre aux enjeux de modernisation.



Pour contacter l'auteur : [p.le@stpf-fougères.fr](mailto:p.le@stpf-fougères.fr)